

ASSEMBLEE PAROISSIALE DE VILLARS-SUR-GLÂNE DU 24 AVRIL 2023 À VILLARS-SUR-GLÂNE
--

P R O C È S - V E R B A L

Membres du Conseil paroissial : M. Charles Ridoré, Président
Mme Elisabeth Piller
M. Arnaud Lainé, Vice-président
M. Benoît Sansonnens
M. Jean-Daniel Savoy

Secrétaire du Conseil : Mme Sandra Poffet

Répondant : M. Robert Nzobihindemyi, Diacre permanent

Curé : Abbé Philippe Blanc, Curé i.s.

Tractanda :

1. Accueil, prière
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée paroissiale du 17 mai 2022
 4. Rapport du Conseil paroissial
 5. Comptes 2022
 - a) présentation, discussion ; b) rapport de la Commission financière ;
 - c) approbation des comptes
 6. Budget 2023
 - a) présentation, discussion ; b) rapport de la Commission financière ;
 - c) approbation du budget
 7. Elections
 - a) à la Commission financière ;
 - b) candidatures en vue de la délégation à l'Assemblée des délégués de la CEC
 8. Association des paroisses du décanat de Fribourg
 - a) discussion sur les statuts ;
 - b) adoption des statuts
 9. Rapports pastoraux
 10. Divers
-

1. Accueil, prière

Le Président ouvre l'Assemblée à 20h et salue les paroissiennes et paroissiens, les représentants des autorités, de l'Unité pastorale, de la katholische Pfarreiseelsorge Freiburg Stadt und Umgebung, les membres de la Commission financière. Le Président passe la parole à notre Diacre Robert Nzobihindemyi, responsable de la Communauté paroissiale pour placer notre Assemblée sous le signe du Très-Haut :

après des salutations, notre Diacre Robert nous propose le cantique des vêpres du soir tiré de la lettre aux Éphésiens.

Le Président excuse l'Abbé Alexis Morard, Mesdames Jeannette Python, secrétaire à la paroisse et absente en raison de vacances, Danièle Brühlart, Francine Defferrard, Paulette et Dominique Rey, Françoise Ducrest, Sylvie Nzorubara, Caroline Dénervaud et Messieurs Patrick Dénervaud, Nicolas Martignoni et Ernst Tremp.

Le nombre de personnes présentes avec droit de vote à l'ouverture de l'Assemblée : 43 personnes à 20h10. Le nombre des invités est de 11 ; ils ont pris place dans les sièges du fonds préparés à leur intention.

Le Président nomme les scrutateurs : Mme Marie-Jeanne Perriard pour la partie gauche et M. Bernard Vermot pour la partie droite de la salle.

Le Président rappelle que l'Assemblée est enregistrée et, pour faciliter la rédaction du procès-verbal, demande aux intervenants de décliner leurs prénom et nom et d'utiliser le micro mobile. L'enregistrement sera détruit après l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'Assemblée a été dûment convoquée par une annonce dans la feuille officielle, un tout-ménage, l'affichage au pilier public et par le biais de la feuille dominicale. Le Président demande si l'ordre du jour fait l'objet d'une demande de modification. Ce n'est pas le cas. Il apporte toutefois une précision quant au point 7 « élection de (et non pas à) la Commission financière. En effet, au début de chaque législature, il est nécessaire d'élire l'ensemble de la Commission financière. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée paroissiale du 17 mai 2022

Le procès-verbal n'est pas lu mais était à disposition au secrétariat pour lecture. Le Président demande s'il fait l'objet de remarques ou de corrections. Ce n'est pas le cas et le Président considère ce procès-verbal comme adopté.

4. Rapport du Conseil paroissial

Le Président, Charles Ridoré :

Le Président présente les membres du Conseil paroissial puis nous lit son rapport : L'année 2022 s'est signalée pour la paroisse par un retour dans des eaux calmes après les remous des périodes marquées par la covid et l'après-covid. Finis les contrôles sanitaires, les directives restrictives appliquées aux célébrations, aux réunions, au chant choral, aux apéros etc. Les masques tombés ont permis de retrouver et d'apprécier les sourires. Souhaitons que ce cauchemar soit désormais définitivement derrière nous. Le Conseil paroissial a tenu au cours de l'année 10 séances ordinaires consacrées pour l'essentiel à la gestion des affaires courantes de la paroisse. En tant que Président, ses tâches concernent en particulier l'administration générale, la préparation et la présidence des séances du Conseil, la représentation de la paroisse en différentes circonstances, la participation, y compris la présidence en 2022, au Conseil de gestion de l'Unité pastorale Saint-Joseph. Au niveau des travaux, M. Benoît Sansonnens vous informera tout à l'heure de ce qui a été fait ou va se faire dans les domaines de la sonorisation et de l'éclairage de l'église. Pour en rester aux

lieux de culte, une information importante concerne la chapelle de Villars-Vert, propriété de la commune, et à disposition de la paroisse sur la base d'une convention. Cette chapelle est peu utilisée actuellement pour les besoins propres de la paroisse qui la met à disposition depuis quelques années de la communauté orthodoxe érythréenne. Ce local nécessitait d'importants travaux de rénovation si l'on voulait continuer à l'utiliser dans des conditions de sécurité et de confort suffisants. Une étude diligentée par la commune a été menée en vue de chiffrer l'importance des travaux qui seraient à effectuer. Le coût de la rénovation est estimé à CHF 880'000.- Ce montant serait avancé par la commune, mais serait à amortir par la paroisse sur 33 ans, avec les intérêts en sus, de l'ordre de CHF 341'000.- soit un montant total CHF 1'221'000.- auquel s'ajouteraient différentes charges pour l'énergie, l'entretien des locaux, le nettoyage, l'ascenseur, les assurances etc. Compte tenu entre autres de la diminution du nombre de prêtres, il n'est pas réaliste d'envisager que la chapelle de Villars-Vert, qui ne sert plus depuis quelques années de lieux de célébrations dominicales, retrouve cette fonction dans un avenir prévisible. Dans ces conditions, d'un commun accord, l'Équipe pastorale et le Conseil paroissial ont décidé de dénoncer pour le 31 décembre 2024 la convention qui nous lie à la commune de Villars-sur-Glâne pour ce local, et par conséquent de renoncer aux travaux de rénovation et à la signature d'une nouvelle convention. La commune reprendra possession de ces locaux au 1^{er} janvier 2025. La Communauté orthodoxe érythréenne a été informée de ces circonstances et devra malheureusement trouver d'ici là un autre lieu d'hébergement. D'ailleurs, les membres des autres paroisses du décanat ont déjà reçu une communication de la Communauté érythréenne leur signalant ce besoin. Comme les autres conseils des deux unités pastorales du décanat de Fribourg, celui de Villars-sur-Glâne a participé activement au processus tendant à la mise sur pied du pôle pastoral missionnaire et de l'association des paroisses du décanat de Fribourg. L'abbé Alexis Morard vous avait présenté largement le projet de pôle pastoral missionnaire lors de l'Assemblée paroissiale de mai dernier. Plusieurs groupes de travail ont fonctionné au cours de l'exercice écoulé : un groupe de pilotage, dirigé entre autres par l'abbé Philippe Blanc. Plusieurs personnes ont participé à ce groupe, notamment MM. Jean-Daniel Savoy, Benoît Sansonnens et votre serviteur pour la mise sur pied de cette association et du pôle pastoral. Le projet a mûri et tout-à-l'heure au point 8 de l'ordre du jour, l'Association des paroisses vous sera présentée et vous serez invités à en adopter les statuts. La fin de l'année 2022 a vu le lancement du processus d'organisation des élections en vue du renouvellement du Conseil paroissial. Vous en avez été dûment informés. Le Président souhaite vous présenter les deux personnes nouvellement élues, mais pour cela, vous rappelle les noms des partants. Il s'agit de M. Arnaud Lainé d'une part, qui nous quitte après trois mandats et du Président, Charles Ridoré, d'autre part. Il a le plaisir de vous présenter officiellement les deux personnes élues, et qui prêteront serment le samedi 29 avril prochain : Mme Lan-Anh Vu qui se présente brièvement (elle habite à Villars-sur-Glâne depuis les années 1980 et a toujours fréquenté l'église. C'est MM. Charles Ridoré et Jean-Daniel Savoy qui l'ont abordée et après une nuit de réflexion, elle a accepté cette invitation à se mettre au service de la communauté et compte sur le support de tous). Le Président présente également une personnalité qu'il est à peine nécessaire de présenter puisqu'il s'agit d'une figure familière de la commune et de la paroisse : M. Pierre-Emmanuel Carrel qui se présente également brièvement (il habite à l'est de

la commune, au chemin de la Redoute, depuis 1986 et aussi comme Catherine, d'ailleurs il se réjouit de pouvoir siéger avec elle, a été effectivement abordé par le Président lui demandant de bien vouloir se mettre à disposition. Quittant son mandat de conseiller communal à fin mars, il a tout de suite accepté de rendre ce service à cette belle communauté qu'il apprécie depuis de nombreuses années et avec qui la commune collabore beaucoup. Il espère que Mme Catherine Vu et lui-même seront à la hauteur de la confiance témoignée). Le Président n'a aucun doute à ce propos et confirme que la paroisse et la commune ont beaucoup de sujets en commun et que ce sera un atout que de pouvoir bénéficier de l'expérience d'un ancien conseiller communal. Le Président termine son rapport en présentant ses remerciements à toute l'équipe avec laquelle il a eu le bonheur de collaborer ces derniers temps et en particulier l'année écoulée : les collègues du Conseil paroissial et de l'Équipe pastorale, la petite équipe administrative : nos deux secrétaires Mmes Sandra Poffet et Jeannette Python, nos deux sacristains-concierges MM. Jean-Yves Menoud et Tesfamariam Yohannes, qui sont secondés à 20% par Sandra Poffet pour la sacristie, notre assistante-ménagère Mme Madalena Mendes Vasconcelos Pinheiro, notre Diacre M. Robert Nzobihindemyi et toutes les personnes bénévoles qui contribuent par leur engagement à la vitalité et à l'efficacité de la paroisse.

Le Président passe la parole à M. Arnaud Lainé, dicastère du personnel

M. Arnaud Lainé remercie ses collègues et toutes les personnes présentes pour l'accueil qui lui a été réservé depuis 2011. Il se rappelle ses débuts un peu dans l'inconnu car effectivement tout est à découvrir. Il conseille de laisser parler son cœur et rassure Mme Catherine Vu en se disant certain que tout se passera bien. Les trois membres du conseil qui poursuivent dans la nouvelle législature sont une super équipe et il s'est toujours bien entendu avec eux.

Le Président passe la parole à Mme Elisabeth Piller, dicastère de la pastorale

Mme Elisabeth Piller va relever rapidement - au vu de l'ordre du jour assez conséquent - les moments forts de l'année écoulée qui ont pu être retrouvés après la période pénible de la covid. Tout-à-l'heure, notre Diacre Robert Nzobihindemyi vous présentera les activités organisées spécifiquement par le Conseil de communauté ainsi que les activités pastorales. Pour la quatrième année les repas du Club de midi, organisés conjointement avec la commune font toujours recette. Environ 35 personnes y participent chaque fois. Un immense merci à l'équipe de cuisine formée de cinq bénévoles sans qui ces repas ne pourraient pas avoir lieu. La fête des nonagénaires, un moment joyeux et convivial offert par la paroisse et la commune à une vingtaine de personnes habitant la commune, a pu à nouveau avoir lieu à la Résidence des Martinets. Cette rencontre toute simple touche toujours les destinataires. La fête de la Saint-Nicolas, le Noël Ensemble du 8 décembre aux saveurs d'Haïti concoctés par Line et Charles Ridoré ont enchanté petits et grands. Les rendez-vous après les messes, notamment des messes en famille, des nouveaux paroissiens, ont également pu reprendre tout comme les cinq soupes de Carême grâce à Robert et à son équipe de bénévoles. Dans le cadre de son dicastère, Mme Elisabeth Piller et M. Benoît Sansonnens représentent la paroisse au sein de la Commission du cimetière. Le cimetière et la morgue sont des propriétés de la commune. A plusieurs reprises, la paroisse a demandé d'améliorer notamment l'aménagement de la morgue. Ce sera chose faite à la fin de l'année. Aujourd'hui, seules deux chambres funéraires sont

utilisées. La commune prévoit d'utiliser les trois espaces et de consacrer l'espace du milieu comme lieu d'accueil doté de fauteuils, de luminaires et d'un appareil permettant de diffuser de la musique. La commune prévoit également de construire au cimetière un nouveau mur cinéraire pouvant accueillir deux cents nouvelles niches. Le deuxième volet du dicastère est la répartition des dons que fait chaque année la paroisse, dons souvent méconnus. Il y a les dons qui concernent les demandes locales que la paroisse soutient à hauteur de CHF 187'000.— et dont vous pourrez voir les traces lors de la présentation des comptes. Il y a également ceux qui sont attribués aux missions à l'étranger par le biais de la Commission UP-missions qui examine les demandes en fonction d'une chartre et en collaboration avec les paroisses de Saint-Pierre et - depuis l'an dernier - de Sainte-Thérèse et Saint-Laurent. Pour les missions et les associations œuvrant à l'étranger ce n'est pas moins de CHF 60'000.— + CHF 18'000.— issus du Bénéfice curial, soit CHF 78'000.— qui sont versés par la paroisse. Un livret présentant les projets soutenus est à disposition sur la table du fond ou au secrétariat paroissial. Un grand merci à M. Lothar Seethaler pour son travail remarquable de suivi des projets et son expertise, son évaluation des demandes. Mme Elisabeth Piller se fait la porte-parole de tous ces bénéficiaires lointains qui remercient la paroisse pour son aide bienvenue.

Le Président passe la parole à M. Benoît Sansonnens, dicastère des bâtiments

M. Benoît Sansonnens revient rapidement sur le thème de la chapelle de Villars-Vert qui ne sera plus louée à la communauté érythréenne ; cela permettra à la paroisse de se concentrer sur l'église et le centre paroissial qui constituent un magnifique écrin pour pouvoir vivre notre foi. Durant cette année, le Conseil paroissial s'est concentré sur deux chantiers de l'église, à savoir l'éclairage et la sonorisation. Pour ce qui est de la lumière, comme les fidèles ont pu le constater, les projecteurs sont installés et permettent non seulement de mieux éclairer l'église mais encore d'économiser de l'électricité grâce aux ampoules LED ; ils permettent également des ambiances particulières par le biais de programmations. Pour ce qui est du son, le chantier est encore en cours et certains réglages sont encore à faire. Voilà les deux principaux domaines, bien entendu parmi les autres problèmes courants, qui ont occupé le dicastère bâtiment cette année.

Le Président remercie ses collègues du conseil pour leurs rapports et demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou des demandes de précision. Ce n'est pas le cas. Il passe donc au point suivant de l'ordre du jour et donne la parole au responsable du dicastère des finances, M. Jean-Daniel Savoy.

5. Comptes 2022

a) présentation, discussion

M. Jean-Daniel Savoy présente les comptes 2022 simplifiés de la paroisse sur grand écran. De manière générale c'est un exercice favorable avec principalement des charges inférieures au budget, et avec quelques bonnes nouvelles au niveau des impôts. Quelques dépassements de budget toutefois pour :

- les frais de réceptions et de rencontres : le budget a mal été évalué car basé sur l'ancienne période (covid),
- l'aide aux mouvements paroissiaux avec un complément à la CSVP qui avait besoin d'un apport supplémentaire et à l'EVV,

- l'aide UP-mission, avec un supplément pour l'aide d'urgence en faveur de l'Ukraine,
- les frais de chauffage qui sont en augmentation à cause des tensions du marché,
- les charges de la chapelle de Villars-Vert qui comprennent une participation de notre part aux honoraires de l'architecte de la commune pour l'étude des travaux de rénovation à entreprendre,
- la fluctuation des cours sur les fonds de placement suite à la hausse des taux d'intérêts,
- la perte sur titre concerne deux fonds de placement. Le Conseil paroissial a décidé d'en boucler un et de le transférer sur l'autre en raison de meilleures qualités de débiteur,
- une légère hausse des charges d'entretien du centre paroissial.

Pour les recettes, on peut relever une contribution plus importante du bénéfice curial en 2022. En ce qui concerne les impôts, on voit que les impôts sur les personnes physiques diminuent, probablement en lien avec les sorties d'église et au mouvement migratoire. En revanche l'impôt sur les personnes morales par rapport au budget très prudent est plus important, tout comme celui des impôts des années antérieures qui se monte à CHF 534'000.—. Toutefois, ce montant comprend un apport de CHF 550'000.—versé en septembre et qui a dû être remboursé en mars 2023, suite à une erreur du SCC (ce montant concernait une autre paroisse).

Au niveau des investissements et du crédit octroyé l'année dernière, sur les CHF 300'000.—, CHF 27'423.— ont été utilisés pour les premiers frais des travaux de sonorisation et CHF 26'601.90 pour l'éclairage.

L'excédent de recettes est important – toutefois comme précisé auparavant il faut rappeler qu'un montant de CHF 550'000.— ne concernait pas la paroisse. L'excédent de recettes a été attribué à l'amortissement de la salle paroissiale, à la réserve sur bâtiment, à la réserve pour travaux futurs, à la réserve pour fluctuation d'impôt et à la réserve pour fluctuation des factures de la CEC (CHF 984'999. —).

La récapitulation : les recettes se montent à CHF 3'904'425.52 et les charges s'élèvent à CHF 3'907'563.37 (dont CHF 984'999.—pour les opérations de clôture mentionnées ci-dessus). L'exercice boucle avec un excédent de charges de CHF 3'137.85.

Le bilan au 31.12.2022 présente un actif et un passif de CHF 4'455'073.01 et le compte PostFinance n'y figure plus ayant été bouclé en raison des intérêts négatifs.

Les comptes simplifiés de l'Unité pastorale Saint-Joseph sont également rapidement présentés sur grand écran.

À la fin de chaque chapitre, les membres de l'Assemblée ont eu la possibilité de poser des questions. Seules deux interventions ont eu lieu :

- M. Dominique Berchier demande si le chœur qui chante lors des enterrements, qu'il trouve par ailleurs très chaleureux, est inclus dans les comptes et quel est le montant attribué à ce chœur. M. Jean-Daniel Savoy répond que oui (comptes organistes et animateurs) et propose à M. Dominique Berchier de se recontacter après l'Assemblée pour les chiffres exacts car il ne les connaît pas par cœur.

- M. Dominique Berchier demande des renseignements sur les CHF 300'000.— donnés en blanc sans message l'année dernière. Est-ce que l'éclairage est compris ? La réponse est oui.

b) rapport de la Commission financière

Le Président passe la parole à Monsieur Martial Pasquier qui confirme en préambule que lui-même, MM. Albert Pochon et Laurent Praz ont révisé les comptes de l'UP Saint-Joseph qui effectivement comprennent des charges pour un montant de CHF 1'289'112.39. — dont 39% à charge de la paroisse, soit CHF 502'753.70.

M. Martial Pasquier nous lit ensuite le rapport de la Commission financière datée du 15 mars 2023 : En exécution du mandat qui nous a été confié, la Commission financière a procédé le 15 mars 2023 au contrôle ordinaire des comptes de la Paroisse de Villars-sur-Glâne pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ce contrôle a été effectué en présence de M. Charles Ridoré, Président du Conseil paroissial, de M. Jean-Daniel Savoy, responsable des finances et de Mme Isabelle Hayoz de la société Eurex Fribourg qui assume la tenue de la comptabilité de la paroisse. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la gestion incombe au Conseil paroissial alors que la mission de la Commission financière consiste à contrôler ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Pour ce contrôle, nous disposions des pièces comptables, du grand livre et du journal des écritures. Nous avons ainsi pu procéder aux vérifications suivantes :

- le contrôle des valeurs actives et passives du bilan au 31.12.2022 sur la base de la comptabilité et des pièces originales présentées,
- la confrontation par sondage des écritures comptables avec les pièces justificatives,
- la ventilation des écritures dans les comptes correspondants.

Le détail des différents contrôles effectués figure dans le formulaire à l'usage des Commissions financières pour la vérification des comptes des paroisses du canton de Fribourg de la Corporation ecclésiastique catholique (CEC). La Commission constate que l'excédent de charges pour l'année 2022 se monte à CHF 3'137.85. Il convient cependant de noter que des charges additionnelles pour un montant de CHF 984'999 (CHF 199'999 d'amortissement de la salle paroissiale, CHF 50'000 d'attribution à la réserve pour bâtiments, CHF 360'000 d'attribution à la réserve pour travaux futurs des lieux de culte, CHF 205'000 d'attribution à la réserve pour fluctuation d'impôts et CHF 170'000 d'attribution à la réserve pour fluctuation des factures futures de la CEC) ont été assumées sur l'exercice 2022. La fortune de la paroisse se monte donc à fin 2022 à CHF 1'836'815.21 (fortune sous déduction de l'excédent de charges de l'exercice) à laquelle il convient d'ajouter encore des réserves pour CHF 2'520'000. Toutes les valeurs mobilières et immobilières sont inscrites au bilan pour CHF 1. En conclusion, nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante pour former notre opinion. Selon notre appréciation, les comptes donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats, en conformité avec les règles du droit. Nous tenons vivement à remercier l'ensemble du Conseil paroissial et particulièrement M. Jean-Daniel Savoy pour son travail dans la tenue et la présentation des comptes de la paroisse et proposons à l'Assemblée de les approuver et d'en donner décharge au responsable des finances et au Conseil paroissial. Le rapport est signé par MM. Laurent Ernst, Pierre-Emmanuel Carrel et Martial Pasquier le 15 mars 2023.

c) approbation des comptes

Le Président remercie la Commission financière pour son travail de contrôle et son rapport et demande à l'Assemblée d'approuver les comptes en votant à main levée.

Approbation : à l'unanimité

Contre-épreuve : aucune main levée // Abstention : aucune main levée

6. Budget 2023

a) présentation, discussion

M. Jean-Daniel Savoy présente le budget 2023 simplifié sur grand écran et relève les points principaux suivants des dépenses et des recettes :

- les charges salariales sont plus élevées étant donné que le plan salarial est basé sur celui de l'État de Fribourg (indexation, paliers),
- la dissolution du chœur-mixte Saints-Pierre-et-Paul et de facto plus d'aide en leur faveur, à partir du 30 juin 2023,
- une légère diminution de la contribution à la CEC,
- l'apport du Bénéfice curial qui revient aux montants des années précédentes : CHF 150'000.—pour 2023,
- les frais de chauffage en augmentation comme mentionné pour les comptes,
- les dons pour UP-missions reviennent à CHF 60'000. — et pour les dons locaux avec quelques petits ajustements,
- les recettes des impôts sur les personnes physiques prévues à CHF 1'380'000. — (sur le revenu et la fortune) ; l'impôt sur le bénéfice des personnes morales toujours difficile à estimer en raison de la grande volatilité budgété à CHF 1'260'000. —.

Les investissements de CHF 330'000.— concernent les travaux relatifs à la sonorisation. Ils sont basés sur un devis détaillé établi par l'architecte. Ce montant comprend en partie une reprise de celui approuvé l'an dernier par l'assemblée paroissiale (CHF 300'000. —).

Un montant de CHF 50'000. — est aussi prévu aux investissements pour la construction d'un abri pour voitures, éventuellement en cas de besoin de la mise en place d'une borne de recharge. Pour rappel, la construction de cet abri était déjà prévue lors de la construction du centre paroissial.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions ; ce n'est pas le cas et il passe donc la parole à la Commission financière représentée par M. Martial Pasquier.

b) rapport de la Commission financière

M. Martial Pasquier donne lecture du rapport :

En exécution du mandat qui nous a été confié, la Commission financière a procédé le 15 mars 2023 à l'examen du budget 2023 de la paroisse. Ce contrôle a été effectué en présence de M. Charles Ridoré, Président du Conseil paroissial, et de M. Jean-Daniel Savoy, responsable des finances. La Commission financière a examiné les postes de charges et de produits et a obtenu des explications pour toutes les variations sensibles relevées par rapport aux comptes et au budget de l'exercice comptable 2022. Le budget 2023 prévoit un excédent de charges de CHF 3'903.35 pouvant largement être pris en charge par la fortune et les réserves de la paroisse. Comme

M. Jean-Daniel Savoy vous l'a indiqué, l'État de Fribourg ayant versé CHF 500'000. — de trop sur l'année 2022, nous ayant communiqué cette information uniquement après la révision des comptes, que le montant est récupéré sur l'exercice 2023, il est donc possible que le montant des impôts sur les personnes morales soit inférieur à ce qui est projeté. Il rappelle qu'il existe une provision pour fluctuation d'impôt de plus d'un million de francs si d'aventure il était nécessaire de l'utiliser. La Commission financière recommande à l'Assemblée paroissiale d'approuver le budget présenté. Le rapport est signé par les trois personnes ici présentes.

c) approbation du budget 2023

Le Président remercie les membres de la Commission financière, rappelle que le Conseil paroissial peut participer au vote du budget et soumet à l'Assemblée l'approbation du budget par main levée.

Approbation : à l'unanimité

Contre-épreuve : aucune main levée // Abstention : aucune main levée

7. Elections

a) de la Commission financière

Pour donner suite aux élections paroissiales, une nouvelle législature débutera le 29 avril 2023, date de l'assermentation des membres du Conseil paroissial. Le règlement sur les paroisses prévoit qu'une Commission financière soit élue au début d'une nouvelle période administrative. MM. Martial Pasquier et Laurent Ernst sont d'accord de se représenter. M. Pierre-Emmanuel Carrel n'ayant plus le droit de se présenter en raison de son nouveau mandat de conseiller paroissial, il faut le remplacer. Le Conseil paroissial a une nouvelle candidature à proposer : M. Patrick Dénervaud qui malheureusement ne peut pas être présent ce soir. Ainsi le Conseil paroissial a trois excellentes candidatures à soumettre au vote à moins que d'autres candidatures ne se manifestent. Ce n'est pas le cas et le Président propose de passer au vote par applaudissements : les trois candidats proposés sont élus. Le Président remercie ces trois personnalités pour le service rendu à la paroisse.

b) candidatures en vue de la délégation à l'Assemblée des délégués de la CEC

Les paroisses de l'UP Saint-Joseph doivent présenter au conseil de gestion de l'UP Saint-Joseph des délégués à l'Assemblée de la corporation ecclésiastique. La paroisse de Villars-sur-Glâne doit lui présenter trois candidats. Le conseil de gestion nommera les délégués et les autres personnes choisies seront des personnes en réserve. Chaque paroissienne ou paroissien a le droit de se présenter comme délégué. Cependant, il est difficile de représenter la paroisse sans connaître les affaires paroissiales. La recommandation du Conseil paroissial est donc de vous proposer d'élire pour notre délégation paroissiale trois personnes du Conseil paroissial :

- M. Benoît Sansonnens
- Mme Catherine Lan-Anh Vu
- M. Pierre-Emmanuel Carrel

Le Président propose à l'Assemblée d'approuver ces trois candidatures. Ils sont élus par applaudissements. Le Président remercie les trois candidats pour leur mise à disposition et l'Assemblée pour la confiance témoignée.

8. Association des paroisses du décanat de Fribourg

a) discussion sur les statuts

Le Président passe la parole à M. Benoît Sansonnens. C'est pour lui un plaisir de présenter les statuts de l'Association des paroisses du décanat de Fribourg. Il peut déjà annoncer que toutes les paroisses auxquelles ce projet a été soumis les ont déjà adoptés et que ces statuts ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif de la CEC avant même de les soumettre aux assemblées paroissiales ; c'est dire que ces statuts ne soulèvent pas trop de critiques. Il est vrai que lorsque l'on crée des institutions, il y a toujours des peurs qui surgissent, peurs que l'on peut bien comprendre. C'est pourquoi, il vous est présenté dans un premier temps ce qui ne va pas changer :

- L'autonomie paroissiale n'est pas touchée ; il ne s'agit pas de créer un super organe qui pourrait dépenser sans compter. Soyez rassurés !
- La répartition financière reste strictement la même selon la formule établie d'entente entre les responsables financiers des huit paroisses. La répartition entre les deux unités pastorales sera gardée tout comme la répartition interne des unités pastorales. La formule magique qui a fait ses preuves jusqu'à maintenant n'est donc pas changée. Tous les responsables financiers qui sont des spécialistes contrairement aux juristes ont travaillé ensemble et maîtrisent parfaitement le sujet ; ce sont eux qui ont défini cette formule.
- La collaboration inter paroissiale sur le terrain va se poursuivre selon ce qui a été mis en place ces dernières années en évoluant bien entendu selon les besoins.

En revanche, voici ce qui change :

- L'Association des paroisses du décanat sera une nouvelle personne morale ce qui n'est pas le cas avec les unités pastorales et qui rend certaines tâches difficiles.
- Le fonctionnement administratif sera simplifié. L'agent pastoral qui travaille pour l'association est rétribué par celle-ci sans qu'il faille le rattacher à une paroisse. L'employeur juridique correspond dès lors à l'employeur effectif ; ce qui est très important au niveau du droit du travail dans les paroisses.
- Le mille-feuille institutionnel actuel est simplifié ; l'abbé Alexis Morard avait d'ailleurs fait un très grand exercice pour démontrer le véritable maelstrom dans lequel on navigue actuellement. On ne peut même pas parler d'une toile d'araignée tant les relations sont différentes. Ainsi désormais les tâches pastorales sont directement gérées par l'association ce qui évite aux paroisses de se livrer à une « réunionite ».

Il ne s'agit donc pas de créer une sorte d'usine à gaz qui augmenterait la charge administrative mais bien en réalité à rendre le travail plus efficace. En clair, les conseils de gestion des deux unités pastorales et du décanat sont repris par un conseil de direction. M. Benoît Sansonnens remercie l'Assemblée pour son

écoute et passe la parole à l'abbé Philippe Blanc pour la présentation pastorale de l'Association des paroisses du décanat de Fribourg.

Au niveau pastoral, l'abbé Philippe Blanc rappelle que le pôle missionnaire fonctionne depuis déjà au moins une année, après une première phase pilote. Il en veut pour preuve les nominations de tous les agents pastoraux, prêtres ou laïcs, qui sont faites au titre du pôle pastoral et missionnaire et non plus au titre de telle ou telle paroisse. La dimension pastorale vit déjà sur ce rythme-là assurant à la fois la proximité avec les paroisses et la vigilance pour que la pastorale se déploie sur l'ensemble des huit paroisses. Ce n'est certainement pas la solution rêvée où celle que l'on aurait pu imaginer, mais c'est celle à laquelle nous conduit la réalité du temps et terrain. Il faut prendre la mesure du moment et du temps dans lequel nous vivons. Si on proposait au curé, en l'occurrence à l'abbé Philippe Blanc, de n'être le curé plus que d'une seule paroisse, il serait le premier à en être content ; cependant ce n'est pas dans les projets. Il rappelle qu'il y a quatre prêtres à temps plein pour les huit paroisses et que cela n'ira vraisemblablement pas en augmentant. La dimension pastorale vit donc déjà sur ce rythme-là et la structure vient en aide et en soutien. Un des objectifs sera de bénéficier d'un budget pastoral pour l'ensemble de l'association et qui sera géré en tant que tel et pas avec des refacturations d'une paroisse à l'autre, etc. Dans chaque activité pastorale, il y a un coordinateur ou une coordinatrice qui assure cette responsabilité pour l'ensemble des huit paroisses déjà. Mme Corinne Girard, ici présente, en sait quelque chose pour ce qui est de la catéchèse. L'abbé Philippe Blanc encourage donc l'Assemblée à approuver ces statuts.

b) adoption des statuts

Le Président remercie M. Benoît Sansonnens et l'abbé Philippe Blanc pour leur présentation et propose à l'Assemblée de passer au vote à main levée.

Approbation : à l'unanimité, moins une abstention

Contre-épreuve : aucune main levée // Abstention : 1

Le Président remercie l'Assemblée pour ce vote et sa confiance. C'est une belle initiative. Il prend à témoin les membres présents de la Katholische Pfarreiseelsorge Freiburg Stadt und Umgebung qui fonctionne déjà sur ce modèle et qui donne entière satisfaction.

9. Rapports pastoraux

Le Président passe la parole à l'abbé Philippe Blanc :

Tout d'abord, quelques indications sur l'Équipe pastorale composée de 34 personnes dont 7 prêtres et 2 diacres. Les taux d'engagement sont très variables et vont de 10 à 100%. À noter que les nouvelles nominations d'agents pastoraux – prêtres et laïcs – sont désormais relatives au Pôle pastoral missionnaire du décanat de Fribourg, ce qui signifie que l'engagement pastoral des uns et des autres n'est pas limité à une paroisse, mais à l'ensemble des huit paroisses qui constituent le décanat de Fribourg. La mise en place du Pôle pastoral missionnaire demande du temps et une certaine souplesse. Du côté de la pastorale, le projet évolue bien, avec la mise en place progressive des équipes missionnaires. Chacune a un domaine pastoral délimité et un

des objectifs est d'inviter des paroissiennes et paroissiens à participer à la réflexion et au travail de ces équipes. Parmi les équipes on peut particulièrement souligner l'importance de celle qui a en charge la catéchèse et l'initiation chrétienne des enfants, et qui bénéficie du soutien du secrétariat de Villars. Parmi ces équipes on peut citer : couples et familles ; deuil et funérailles ; diaconie et solidarité ; art, culture et foi ; liturgie, interculturalité et migrations (coordonnée par un paroissien de Villars-sur-Glâne, João Carita). Chacune est invitée à veiller à la fois sur la dimension de la proximité – indispensable à la vie de chacune de nos communautés – et sur la dimension transversale de la mission. Le travail se poursuit aussi au niveau des structures de fonctionnement de nos paroisses et l'une des étapes importantes est la présentation des Statuts de l'Association des paroisses catholiques du décanat de Fribourg, soumis à votre approbation. L'objectif annoncé – mais il faudra probablement un peu de temps pour y parvenir – est d'assouplir et d'alléger les procédures tant administratives que financières. Les renseignements statistiques pour l'année 2022 mentionnent pour notre paroisse : 6681 paroissiens-paroissiennes catholiques, 29 baptêmes, 48 premières communions, 4 mariages, 50 funérailles. À noter que 212 personnes ont choisi de quitter l'Église ou de sortir des Corporations ecclésiastiques dans notre décanat, dont 21 sorties complètes et 6 sorties partielles pour Saints-Pierre-et-Paul (*abouties au moment du dépôt de la statistique*). Parmi les décès dans le décanat, on peut remarquer qu'une centaine n'ont pas été suivis d'une célébration liturgique à l'église (269 sur 377).

Les difficultés de notre époque, que ce soit dans notre Église ou dans le monde, suscitent parfois en nous une certaine morosité, voire quelques angoisses et doutes. Ce n'est ni le moment de baisser les bras, ni celui de la passivité et, encore moins le moment de quitter le navire ! Un journaliste demandait un jour à Mère Térésa ce qui lui paraissait le plus urgent pour le monde. Elle lui répondit, avec son bon sens habituel : le plus urgent est ma propre conversion... et peut-être aussi la vôtre.

Le temps pascal nous invite à marcher à la suite du Christ ressuscité et à partager avec nos frères et sœurs la bonne nouvelle de l'évangile, non pas tel que nous l'imaginons ou comme nous voudrions qu'il soit, mais tel que nous l'avons reçu. Notre décanat et nos paroisses, comme chacune de nos vies, sont une terre de mission. Nous savons bien qu'il n'est pas possible de simplement faire « comme on a toujours fait ». Parfois cela est difficile à vivre et peut-être même douloureux, mais c'est aussi le signe d'une Église en croissance et en sortie pour toujours mieux répondre aux appels du Christ, du monde et de nos contemporains. Notre Église a besoin de la participation et de l'engagement constructif de chacune et de chacun d'entre nous. Puisque nous sommes les pierres vivantes de cette construction, nous ne pouvons pas être passifs ou tièdes, et encore moins indifférents. Dans l'évangile de ce jour, nous entendons ce dialogue : « *Que devons-nous faire pour travailler aux œuvres de Dieu ?* » Jésus leur répondit « *L'œuvre de Dieu, c'est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé.* » Que le Seigneur nous vienne en aide car *Dieu veille sur ceux... qui mettent leur espoir en son amour.*

Le Président passe la parole à M. Robert Nzobihindemyi, Diacre permanent et répondant de la Communauté paroissiale :

Valoriser la Communauté paroissiale et favoriser son renouveau dans un élan missionnaire, telle est la mission du Conseil de communauté. Mais plus concrètement, ses compétences et ses tâches se révèlent dans :

- L'appui à l'animation de notre communauté ;
- Le soutien et l'attention portée à sa vitalité ;
- L'accueil et la traduction en actes, au sein même de la communauté, des décisions et les projets décidés par l'Équipe pastorale ;
- La culture de l'esprit de fraternité, de proximité et de convivialité à tous les niveaux de la vie communautaire.

À ce titre, le Conseil de communauté est un relais d'information et travaille, par conséquent, en étroite collaboration avec l'Équipe pastorale, le Conseil paroissial et le secrétariat paroissial ; sans oublier tous les membres de la communauté, visage même de notre Communauté et le reflet du visage du Ressuscité. Toute la Communauté est associée à cette mission et c'est pourquoi une boîte à idée a été mise à disposition, au fond de l'église, pour accueillir les souhaits, les projets, les idées innovatrices. Le terrain est vaste et les besoins nombreux, mais l'activité reste passionnante parce que nous avons la conviction que : « *Le véritable missionnaire, qui ne cesse jamais d'être disciple, sait que Jésus marche avec lui, parle avec lui, respire avec lui, travaille avec lui. Il ressent Jésus vivant avec lui au milieu de l'activité missionnaire.* » (EG, n.266). Il est dès lors, difficile de faire l'inventaire de tout ce que fait le Conseil de communauté pour la simple raison que ses membres font aussi partie de tous ces nombreux témoins de la foi qui se donnent, souvent en silence et/ou discrètement, à la vitalité et au rayonnement de notre Communauté paroissiale. C'est plutôt pour moi, ce soir, une occasion de leur exprimer ma gratitude. Il salue l'immense travail de ces témoins auprès des enfants dans la catéchèse, l'initiation aux sacrements, le Midi avec Dieu, l'animation des messes en famille, la liturgie, le chant, la Crèche vivante. Il remercie ces témoins qui œuvrent dans la diaconie à travers les soupes de carême, les apéritifs, le club de midi, la visite et l'accueil des nouveaux arrivants, la CSVP, le Noël Ensemble, l'accueil, l'écoute et l'accompagnement lors des deuils et autres moments difficiles de la vie. Mais que deviendrait une communauté sans la prière des uns et des autres ou sans les moments de ressourcement. Outre la prière des Laudes et de l'adoration qui vous sont proposées tous les jeudis matin, il signale la prière à la Divine Miséricorde, chaque vendredi, et les rencontres hebdomadaires du MCR autour de la parole de Dieu, sans oublier une Lectio Divina ouverte à tous et un pèlerinage annuel qui sont toujours proposés. Enfin, nous pouvons rendre grâce à Dieu car nous avons la chance d'avoir cinq messes en semaine et deux messes dominicales (à la chapelle des Martinets et à l'église). On ne sait pas si cela sera toujours possible ! La liste est longue ; beaucoup d'autres activités ont été vécues, souvent très discrètement. Je me permets de relever quelques-unes portées ou initiées directement par le CC :

- Les Rogations
- Le pèlerinage annuel à Siviriez (le prochain à Vorbourg, le 17 juin.)
- Les messes Rorate et le Noël Ensemble (le prochain, le 8 décembre)
- La fête des baptisés et la Lectio Divina en janvier
- La chandeleur en février et l'accueil des nouveaux arrivants

Enfin, en collaboration avec le Conseil paroissial et l'Équipe pastorale, un projet d'aménager un oratoire, dans notre église, dédié à Sainte-Marguerite Bays est à l'étude. A vous toutes et tous, il réitère sa gratitude et remercie tout le Conseil paroissial, en particulier les membres sortants, Charles et Arnaud et souhaite une cordiale bienvenue à Catherine et à Pierre-Emmanuel. Merci, bien évidemment à

l'abbé Philippe, aux sacristains-concierges, aux secrétaires. Que ce temps pascal continue de fructifier en nous tous, et que le Christ ressuscité nous affermis dans la foi. Et comme le dit le Pape François : « *Là où est le Seigneur Jésus, se trouve la résurrection, se trouve la vie, parce que c'est lui qui est la résurrection et la vie.* » (Pape François, *Servir pour transformer le monde*, Ed. Salvator, Paris, 2021 ; p. 125).

Le Président remercie M. Robert Nzobihindemy et tous les membres du Conseil de communauté, les bénévoles, la Communauté paroissiale pour leur engagement à la vie communautaire très enracinée. Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions au sujet de la pastorale. Ce n'est pas le cas.

Le Président passe la parole à Mme Christina Mönkehues-Lau

Mme Christina Mönkehues-Lau est assistante pastorale, de langue maternelle allemande, et se propose de faire son rapport en allemand et un peu en français. Elle distribue à cet effet un dépliant résumant son intervention et rédigé en langue française. En dernière page se trouve le trombinoscope de l'Équipe pastorale et du secrétariat alémanique. Elle relève l'engagement d'un diacre à 20%, M. Magnus Fasel ; la mise sur pied de cours d'allemand pour les réfugiés ukrainiens, la visite des personnes âgées à l'occasion de leur anniversaire dès 80 ans, les cadeaux de Noël pour les enfants des réfugiés et les requérants d'asile du foyer du Bourg. Depuis septembre, la messe dominicale a lieu à l'église de Sainte-Thérèse et elle remercie la paroisse pour cette possibilité. L'Association pense à engager prochainement un organiste professionnel à temps partiel car les amateurs sont de plus en plus difficiles à trouver. Un autre défi de l'Association est l'amélioration de sa communication pour toutes les catégories d'âge et notamment avec Instagram. Pour terminer, Mme Christina Mönkehues-Lau remercie les paroisses pour la mise à disposition des infrastructures et pour tous les moments partagés.

Le Président remercie Mme Christina Mönkehues-Lau pour son apport et lui demande de transmettre nos salutations à toute l'équipe alémanique.

10. Divers

Le Président passe la parole à l'Assemblée pour les divers. Personne ne la prend. En conséquence, il la passe à Mme Elisabeth Piller, conseillère paroissiale, qui en a fait la demande.

Avant de terminer cette Assemblée, Mme Elisabeth Piller, rend hommage aux deux personnes qui vont quitter le Conseil paroissial en cette législature. Comment dire, chers Charles et Arnaud, toute notre gratitude, celle des collègues et celle des paroissiennes et paroissiens, pour tout le travail accompli au sein du conseil avec compétence et avec une grande disponibilité : Charles comme responsable du dicastère du personnel dès 2008 puis comme Président de paroisse dès 2018 et Arnaud comme responsable du dicastère des bâtiments dès 2011 puis responsable du personnel et représentant de la paroisse auprès de l'Assemblée de la CEC dès 2018. Un merci aussi à vos épouses qui vous ont soutenus et qui se sont impliquées elles aussi dans la vie paroissiale. C'est toujours un triste moment quand il faut se dire adieu : tant de bons moments, tant de bons souvenirs passés ensemble reviennent en mémoire. Les séances du conseil ce sont deux bonnes heures de travail concentré et efficace puis un petit moment de convivialité où vos bonnes blagues et votre sens de

l'humour rendaient ces rendez-vous si sympathiques et joyeux. Alors bon vent à tous les deux et disons même bonne brise légère pour prendre une image biblique et que cette petite attention gustative que va vous remettre Sandra Poffet vous permette de savourer un moment de convivialité et de partage avec vos proches. Applaudissons Charles et Arnaud ! Et si deux collègues nous quittent hélas, nous accueillons quand même avec grand plaisir deux nouveaux conseillers de paroisse élus pour cette nouvelle législature : Mme Lan-Anh Vu, dit Catherine, et M. Pierre-Emmanuel Carrel. Soyez l'un et l'autre les très bienvenus parmi nous.

Le Président remercie Mme Elisabeth Piller en son nom, celui de M. Arnaud Lainé et de leurs épouses respectives. C'est avec une émotion particulière qu'il a présidé cette dernière Assemblée. Finalement ils habitent tout près et tous auront l'occasion de les revoir. Avant de se quitter, le Président propose de partager le verre de l'amitié et lève la séance à 21h35 en souhaitant à chacune et à chacun une bonne rentrée et une douce nuit accompagnée d'une brise légère comme nous l'a souhaitée Mme Elisabeth Piller.

Villars-sur-Glâne, le 3 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL PAROISSIAL

La secrétaire

Le Président

Sandra Poffet

Charles Ridoré